



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 mai 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 mai 2024.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024.

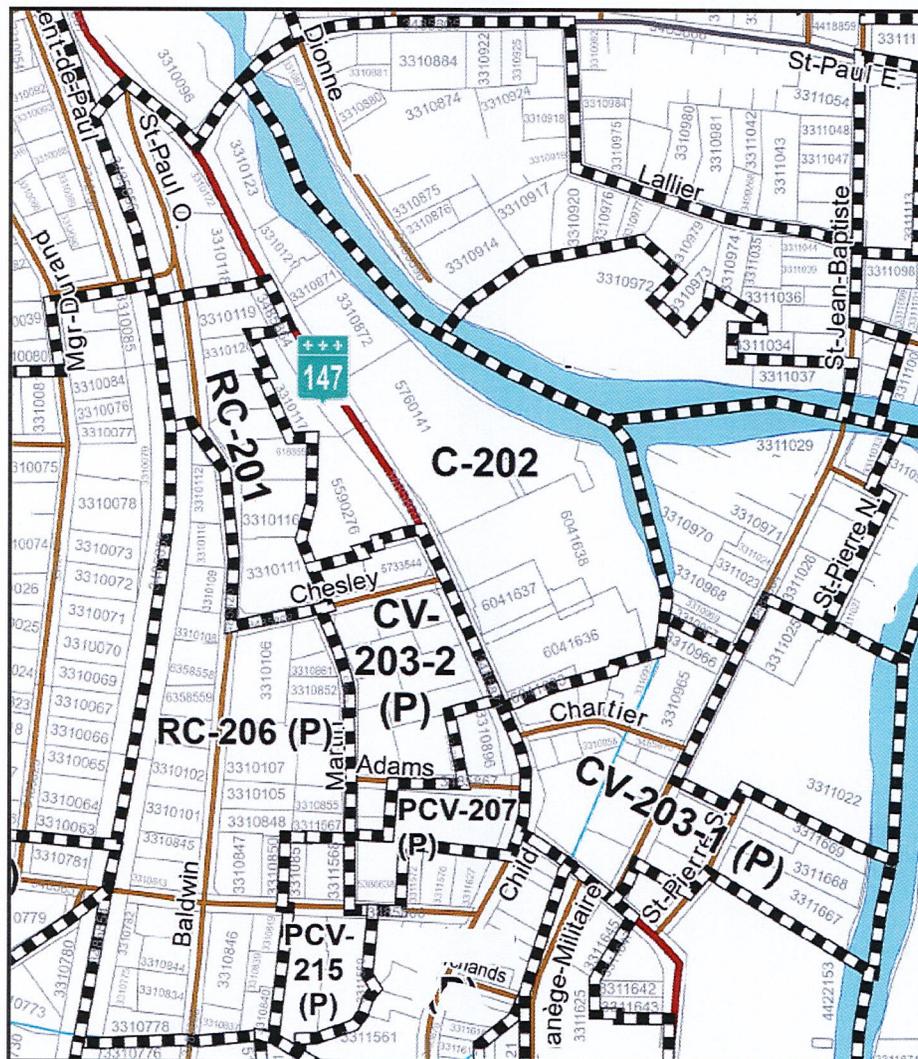
La greffière,



Geneviève Dupras

Une telle demande peut provenir de la zone concernée CV-203-2 (P) ainsi que des zones contiguës RC-201, C-202, CV-203-1 (P), RC-206 (P), PCV-207 (P) et PCV-215 (P). La demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

La délimitation de la zone concernée et des zones contiguës est illustrée sur le plan ci-joint.



### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit la date de publication du présent avis.

La demande peut être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe  
Hôtel de ville de Coaticook  
150, rue Child  
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse [g.dupras@coaticook.ca](mailto:g.dupras@coaticook.ca)

#### **4. Absence de demande**

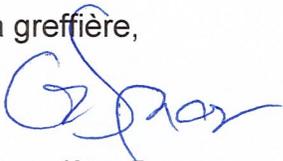
Si les dispositions concernées ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **5. Consultation du projet de règlement et renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande**

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, le lundi, mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le mercredi de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h. Toute personne peut obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande en appelant au numéro (819) 849-9669 ou en se présentant à l'hôtel de ville selon l'horaire indiqué précédemment.

DONNÉ à Coaticook, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras